



**Monsieur François Braun**  
Ministre de la Santé et de la  
Prévention  
14 avenue Duquesne  
75007 Paris

Paris, le 7 décembre 2022

**Objet : Lettre d'intention relative à l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle sur le fonctionnement de la branche AT/MP de la Sécurité sociale**

Monsieur le Ministre,

L'agenda économique et social paritaire convenu en mars 2021 a retenu huit sujets d'intérêt commun, dont un relatif à la branche des accidents du travail et des maladies professionnelles (branche AT/MP).

Après avoir élaboré un diagnostic paritaire partagé, les partenaires sociaux ont décidé d'ouvrir sur ce thème une négociation interprofessionnelle portant sur les trois volets suivants : prévention, réparation, gouvernance de la branche AT/MP.

Cette négociation interprofessionnelle intervient alors que la prochaine convention d'objectifs et de gestion spécifique à la branche AT/MP (COG AT/MP 2023-2027) est en préparation, sous la responsabilité de nos représentants qui siègent au sein de la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (CAT/MP).

Sans préjuger de l'issue de cette négociation, les éléments de diagnostic partagé sur la branche AT/MP augurent d'une volonté des partenaires sociaux d'évolutions sur les thématiques abordées dans le diagnostic, et notamment dans le registre de la prévention. Ces évolutions devraient dès lors trouver une traduction dans la COG à venir et s'inscrire en droite ligne des priorités que vous avez fixées, ainsi que des priorités définies dans le cadre du Plan santé au travail 4 par le Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, et dans l'esprit de l'accord national interprofessionnel sur la prévention en santé au travail et la loi qui en découle.

Or, une finalisation de la COG avant la conclusion de la négociation risquerait de la placer sur une trajectoire à contre-courant de la volonté des partenaires sociaux, à savoir augmenter les moyens de la branche attribués notamment à la prévention.

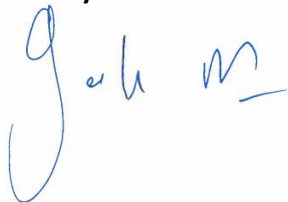
Nos mandataires qui siègent à la CAT/MP ont soulevé cette problématique, tout en poursuivant les travaux sur la partie relative à la prévention avec cette ambition de déployer les mesures opérationnelles supplémentaires en faveur de la prévention dans toutes ses composantes.

Ainsi, nous vous demandons, en accord avec ces derniers, de prendre toutes les dispositions pour décaler à la fin du premier trimestre 2023 la signature de la prochaine COG AT/MP, afin que l'issue de notre négociation puisse y être intégrée. En parallèle, il conviendrait de prévoir un dispositif pour éviter les ruptures dans les actions menées en matière de prévention des risques professionnels (investissements humains et financiers).

Nous souhaitons vous assurer de notre volonté et de notre engagement de tout mettre en œuvre pour garantir la continuité des missions dévolues à la branche AT/MP et d'œuvrer pour une amélioration du régime.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

**Geoffroy Roux de Bézieux**



**François Asselin**



**Dominique Métayer**



**Laurent Berger**



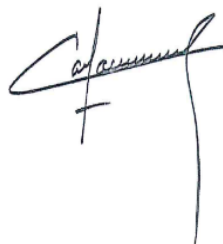
**Philippe Martinez**



**Frédéric Souillot**



**François Hommeril**



**Cyril Chabanier**



Copie : Monsieur Franck Von Lennep, Directeur de la Sécurité sociale